Image not found or type unknown

Période d'essai - Contrat d'embauche

Par **JohnOlivari**, le **17/02/2011** à **13:54**

Bonjour,

Je suis embauché comme cadre depuis le 01/01/2011 avec une période d'essai de 3 mois renouvelable mais je n'ai toujours pas signé de contrat. Quelles conséquences ? L'employeur a combien de temps pour répondre ?

Merci.

JO

Par **P.M.**, le **17/02/2011** à **14:24**

Bonjour,
Normalement, sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai...

Par **JohnOlivari**, le **17/02/2011** à **16:48**

Et si par exemple, il me présente à la signature les contrats demain ?
La période d'essai commencera à cette date ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **17/02/2011** à **17:45**

Vous pourriez aussi apposer la date du jour au-dessus de votre signature, ce qui vous permettrait de conserver une éventuelle voie de recours en cas de rupture de la prétendue période d'essai, à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés